

évangélique de justice et de charité, ce sont les mémorables traditions de sa longue histoire, c'est l'étonnante puissance d'adaptation qui lui permet de marquer profondément tous les peuples d'une même empreinte spirituelle, tout en respectant le génie particulier et la physionomie distinctive de chacun d'entre eux. Vraiment *la seule internationale qui tienne*, c'est bien le catholicisme.

Au sommet de la hiérarchie catholique existe précisément cette institution pontificale qui joint, à sa haute prérogative religieuse héritée d'une investiture divine, le caractère politique et juridique de la souveraineté au regard du droit international. Même s'il cesse d'être un *Etat* depuis la perte de son domaine temporel et territorial, le Saint-Siège demeure indubitablement une *Puissance* indépendante de tout pouvoir humain, régulièrement habilitée à traiter d'égal à égal, par voie de représentation diplomatique, avec toutes les autres puissances souveraines de l'univers. En tant que personnalité de droit international, en tant que puissance souveraine et juridiquement reconnue comme telle, la papauté devrait être conviée aux assises permanentes de l'organisation internationale et du droit des gens. Elle le mériterait d'autant plus qu'elle a toujours travaillé de toutes ses forces au règne de la justice, de la charité, de la paix de Dieu entre les peuples, et que nulle autre puissance humaine n'est en mesure de donner une contribution plus directe et plus efficace que la sienne à la redoutable tâche de moralité internationale sans laquelle le rôle de la *Société des nations* demeurera parfaitement dérisoire.

Quand le conseil de la *Société des nations* tint, au mois de mai dernier, sa réunion à Rome, l'idée de la participation pontificale fut spontanément proposée par un homme d'Etat anglican, le philosophe des *Foundations of Belief*, M.